



Recueil d'avis

**Séance plénière du
8 février 2013**

Séance Plénière du 8 février 2013

- **Budget Primitif 2013 et mise en œuvre des politiques régionales**

Avis de la 1^{ère} Commission "Economie Emploi Innovation"

Avis de la 2^{ème} Commission "Education Formation Recherche Insertion"

Avis de la 3^{ème} Commission "Mobilités Infrastructures et Optimodalité"

Avis de la 4^{ème} Commission "Cohésion sociale et Développement local"

Avis de la 5^{ème} Commission "Espaces à enjeux"

Avis de la 6^{ème} Commission "Finances Budget et Evaluation"

adoptés à l'unanimité

- **Rapport sur la situation en matière de développement durable**

Avis de synthèse des commissions

adopté à l'unanimité

Le Président,



Roger CAYZELLE

BP 2013 et mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
8 février 2013

Avis de la 6^{ème} Commission

FINANCES BUDGET ET EVALUATION

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : Budget Primitif 2013

RAPPORTEUR : Bertrand GOSSELIN

La Commission Finances, Budget et Evaluation s'est réunie le mercredi 6 février 2013 et a entendu les représentants de la Région sur les différents documents budgétaires qui seront présentés en séance plénière du Conseil Régional les 14 et 15 février 2013.

Etaient présents:

- Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Evaluations, aux Fonds Européens et à la Commande Publique ;
- Madame Stéphanie TEN EYCK, Adjointe au Directeur Général ;
- Madame Séverine MARCHAL, Directeur du Pôle du Budget ;

La Commission A PRIS CONNAISSANCE des documents soumis à son examen.

Budget primitif 2013

La Commission tient tout d'abord à souligner que bien qu'il soit conséquent, près de 1 Milliard d'€, **ce budget est le premier en baisse présenté par le Conseil Régional**. Il convient donc d'être vigilant sur cette tendance nouvelle qui peut relever soit d'une politique volontariste d'austérité soit d'une baisse des ressources.

Si la Commission regrette que d'une année à l'autre les modèles de présentation évoluent, gênant en cela une analyse en continu des actions menées par le Conseil Régional, elle salue en revanche la continuité de ce document budgétaire avec les éléments présentés dans le Document d'Orientation Budgétaire 2013. Celle-ci est confirmée dans la reprise des champs principaux d'intervention qui sont définis dans le présent document comme des Fonds (Efficacité Economique, Transition Energétique(...), Dynamique des territoires et la Formation en transversalité.

Cette présentation se double d'une volonté de fongibilité maximale permettant l'adaptation rapide des moyens de ce Budget Primitif et d'un affichage en Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement marquant le niveau d'engagement du Conseil Régional de Lorraine.

Si la Commission reconnaît cet engagement apparent du Conseil Régional, elle ne peut que faire part de ses interrogations au regard des éléments chiffrés développés ci-après.

Cela d'autant plus que ce Budget Primitif s'inscrit dans un contexte de crise reconnu de tous qui appelle à la mise en œuvre de politiques contre-cycliques. Il semble donc essentiel de renforcer les moyens financiers sur les actions économiques et également de formation mais aussi de créer des outils de mise en œuvre qui soient souples et d'assurer une réactivité certaine (que la fongibilité pourrait d'ailleurs permettre).

L'annonce probable d'un taux d'exécution en net retrait devrait se traduire par un Budget Supplémentaire conséquent dont l'affectation des moyens doit être dès aujourd'hui pensée en termes de priorisation.

Il apparaît tout aussi clairement que l'approbation d'un nouvel acte de décentralisation, tendant d'une part à la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivité et d'autre part à une réforme de la fiscalité locale redonnant aux Régions une maîtrise sur leurs ressources fiscales est un élément indispensable dans la construction des projets et des finances en région.

1) Analyse des recettes du Budget Primitif :

La Commission a pris acte des éléments budgétaires qui lui ont été présentés et que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous. Ces recettes font apparaître les éléments déjà évoqués lors de l'examen du Débat d'Orientation Budgétaire : à savoir :

- Le montant global des **recettes réelles totales** pour la Lorraine en 2013 s'établit à 976,2 millions d'euros soit une **baisse de 5,4 %** par rapport à l'exercice précédent. **Il s'agit là du premier exercice en baisse ce qui marque un tournant dans l'histoire de la collectivité régionale.**
- La Commission a observé également une hausse sensible des recettes « étrangères » au Conseil Régional de Lorraine ainsi que des recettes fiscales. Ainsi, ces dernières marquent une hausse de 1,1% (se répartissant en 3,3 M€ d'augmentation en fiscalité directe et 1,8 M€ en fiscalité indirecte). Ces évolutions montrent que la Lorraine ne perd pas dans la réforme de la fiscalité locale en montant mais bien sûr perd en liberté d'action.
- Les dotations sont également en augmentation mais celle-ci est moins forte qu'en 2012 (0,9% contre 1,1% en 2012), rejoignant en cela les annonces faites par l'actuel Gouvernement et maintenant ces dotations en dessous de l'évolution annuelle des prix. Le système de péréquation mis en œuvre a permis de maintenir cette évolution en positif.

- Le chapitre des Autres Recettes est celui qui évolue le plus défavorablement avec une baisse de 30,2% par rapport à l'exercice 2012 alors qu'il était en hausse de 27,2% entre 2011 et 2012. Ce recul important trouve son origine principalement dans le fort recul des montants perçus au titre du FCTVA, - 6M€, des fonds européens, - 18,1 M€, et des autres recettes, - 10,2 M€.

	BP 2011 (en M€)	BP 2012 (en M€)	Evolution en %
Fiscalité			
Fiscalité directe	177,7	181	+1,9 %
Fiscalité indirecte	289,9	291,7	+ 0,6 %
Total Fiscalité	467,6	472,6	+ 1,1 %
Dotations	351,2	354,5	+ 0,9 %
Autres recettes	113,2	79,00	- 30,2 %
Emprunt	100	70	- 30,00 %
Total recettes	1032	976,2	-5,4 %

Remarques de la Commission Finances, Budget et Evaluation :

Elle souligne à nouveau le **caractère hautement dépendant du budget régional** avec des ressources dépendantes à hauteur de plus de 50%. Dès lors, elle rejoint la volonté exprimée par le Conseil Régional d'une **réforme fiscale permettant aux Régions de retrouver des marges de manœuvre** et un effet de levier réel sur les politiques publiques à mettre en œuvre et ne peut que regretter les retards pris dans la mise en œuvre de cette réforme.

Elle approuve à nouveau le choix du Conseil Régional de Lorraine d'engager dès l'adoption du Budget Primitif l'inscription en recettes de l'excédent budgétaire de l'exercice 2012 (choix déjà opéré lors du Budget Primitif 2012 et du Budget Primitif 2011), ce qui permet à l'institution régionale de dégager des moyens supplémentaires d'actions.

La Commission s'inquiète cependant de la baisse de deux éléments de ressources à savoir, les fonds européens et le FCTVA. En effet, ces deux recettes sont directement liées au **niveau d'investissement** de la collectivité régionale et leur baisse est significative d'un mouvement engagé depuis deux ans (pour le FCTVA) et qui se traduira par des diminutions à venir. **La Commission y voit là un point de vigilance.**

2) Les dépenses :

Section d'Investissement : en termes de dépenses, le Budget Primitif 2013 est marqué par une baisse importante de la section d'investissement qui s'établit à 282, 92 M€ contre 391, 48 M€ en 2012 soit une baisse de 15,2%.

Cette diminution est marquée dans de nombreux volets de l'action régionale : Formation Professionnelle et Apprentissage (- 56,7%), environnement (- 49,2%), culture sports et loisirs (- 37,4%), aménagement des territoires (- 33%), santé et action sociale (- 28,7 %), enseignement (- 16,3%), économie (- 10,4%) et les transports (- 9,2%). Il est à noter que les services généraux baissent également de 42,1%.

Section de fonctionnement : pour le Budget Primitif 2013, les crédits de fonctionnement s'élèvent à 700,92 M€ marquant ainsi une légère baisse de 1% par rapport à l'exercice 2012. Les crédits de fonctionnement baissent principalement au niveau de la santé et de l'action sociale (- 17,1%), de l'environnement (- 11,2%), de l'action économique (- 9,5%). On enregistre a contrario une forte hausse dans le domaine de l'aménagement du territoire (+ 44,6%).

Le Conseil Régional de Lorraine a souhaité souligner son engagement au travers de l'inscription d'autorisations d'engagement et de programme (AE/AP) et surtout au travers de la logique des parcours. Ainsi, le parcours efficacité économique connaît une progression en AP/AE importante (+ 41,3%), avec notamment la mobilisation de 20 M€ pour le fonds de mobilisation économique. En crédits de paiement et de fonctionnement, seules les charges générales connaissent une augmentation, certes modeste (+ 0,5%) tandis que l'ensemble des parcours sont orientés à la baisse.

Au-delà de cette baisse d'une année sur l'autre, la Commission a pu mesurer l'évolution du poids relatif des interventions dans le Budget sur la période 2008-2013.

	Poids relatif des interventions (en %)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Services généraux	5,9	6	5,6	6,4	6,1	6,5
Subvention Globale	0,3	1	2,5	1,4	2,4	2,5
Form. Prof. Et apprentissage	19,8	20,3	22,4	20,1	19,8	19,6
Enseignement	23,1	23,6	23,4	22,8	22,3	22,3
Culture, sport, loisirs	3,6	2,6	3	3,2	3,1	2,9
Santé et Action sociale	0,6	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
Aménagement des territoires	6,2	7,2	8,2	7,2	5,5	4,4
Environnement	1,5	1,8	1,9	2,8	2	1,4
Transports	22,8	22,2	18	20,6	23,9	24,9
Action Economique	7,9	8	7,4	8,2	7,1	6,8
Dettes et Opérations financières	4,6	4,8	5,6	5,8	6,6	7,8
Opérations revolving	3,5	2,2	1,6	1,2	1	0,8
Groupes d'élus	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL BUDGET	100	100	100	100	100	100

Ce tableau fait clairement apparaître les contraintes qui pèsent sur le budget, notamment au regard des thématiques obligatoires du Conseil Régional de Lorraine. Ainsi, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'enseignement et les transports représentent plus de 67% des dépenses en crédits de paiement de l'institution régionale.

L'analyse de ce tableau (détaillé en annexe) révèle cependant une baisse de certaines dépenses qui peuvent inquiéter dans le contexte actuel de crise :

- Une baisse des dépenses liées à la formation alors que l'élévation des niveaux de qualification s'impose ;
- Une baisse des dépenses consacrées aux infrastructures routières, élément indispensable de l'attractivité régionale (qui s'explique aussi par l'augmentation des dépenses affectées au TER) ;
- Une baisse globale du Budget de l'Economie qui peut surprendre dans le contexte actuelle de crise mais en partie contrebalancé par une augmentation importante de la part du Budget consacré à l'innovation.

Remarques de la Commission Finances, Budget et Evaluation :

La Commission a pris acte des éléments d'information et de la volonté du Conseil Régional de Lorraine de marquer son engagement au travers de ses inscriptions en AP/AE mais regrette que ce haut-niveau d'engagement ne se traduise pas en crédits de paiement.

La Commission regrette que les priorités ne soient pas plus clairement affichées et notamment dans des domaines essentiels à la reconquête annoncée par le Président du Conseil Régional de Lorraine et à laquelle le CESE de Lorraine souscrit complètement.

La Commission salue cependant la **poursuite du travail de transparence** opéré dans la présentation des documents budgétaires ainsi que la grande clarté des informations qui y sont inscrites. Cependant, elle réitère son vœu, en ce qui concerne les filières et l'Espace Central et déjà exprimé lors de l'examen du BP 2012 :

- qu'une **extraction des données financières inscrites dans le Budget Primitif 2013** puisse être faite afin de déterminer les enveloppes budgétaires consacrées à ces priorités du Conseil Régional ;
- que **ces priorités puissent être individualisées dans les prochains documents budgétaires** comme cela l'a été fait pour les parcours issus des travaux et consultations du CPRDFP.

En ce qui concerne directement les dépenses par lignes budgétaires, la Commission « Finances, Budget et Evaluations » renvoie aux avis des différentes commissions.

3) La structure financière

- L'analyse de l'évolution du poids relatif des interventions montre le poids de plus en plus important de la gestion de la dette dans le budget régional puisqu'elle est passée de 4,6% du budget régional en 2008 à 7,8% en 2013. Cela pèse sur les marges de manœuvre pour le financement d'actions régionales. Pour autant, la Commission ne remet pas en cause le principe de l'emprunt pour financer des investissements. Cependant, il convient de prioriser les investissements structurants plutôt que des investissements de circonstance. A ce titre, la Commission souhaiterait avoir une présentation détaillée des autres investissements régionaux financés par emprunt (page 103 du rapport du Conseil Régional).

- La Commission émet également un point de vigilance sur le niveau d'endettement hors-bilan que représentent les Partenariats Public Privé conclus pour la construction de 4 lycées. **Pour l'année 2013, ils représentent un endettement supplémentaire de 155 M€ s'ajoutant à l'endettement classique de 730 M€ de la Région.** Ils représenteront à partir de 2015 une annuité de remboursement de **25 M€** qui s'ajoutera aux remboursements d'emprunt déjà contractés. Si elle ne remet pas en cause la décision d'investissement, la Commission souligne que ces montants se cumuleront avec un poids des dettes et des opérations financières en constante progression dans le Budget régional (4,6% en 2008, 7,8% en 2013).
- Cette remarque est associée à l'évolution prise par le budget du Conseil Régional où la part des dépenses de fonctionnement ne cesse de croître. Cette tendance doit être revue si, dans la logique du souhait émis par le Président du Conseil Régional de Lorraine, la collectivité régionale aspire à être plus une collectivité de mission que de gestion.
- Cela implique assurément que la réforme des collectivités territoriales non seulement s'applique rapidement mais redéfinisse clairement le rôle des collectivités et spécialise celles-ci afin de leur permettre d'orienter leurs financements sur des actions précises.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Annexes :

- ***évolution comparée des budgets 2012 et 2013***
- ***évolution 2008-2013 du poids relatif des interventions***

Comparatif BP 2013 avec BP et DM 2012

En milliers d'Euros	BP 2012			DM2012			BP 2013			Evolution BP 2013/ BP 2012		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
Fiscalité et compensation		437 156	437 156		439 367	439 367		441 974	441 974			
dt fiscalité directe												
dt cotisation sur Val Aj des entreprises (CVAE)		98 613	98 613		100 278	100 278		100 527	100 527		1,9%	1,9%
dt impots forfait sur entr de réseau		23 445	23 445		23 991	23 991		23 821	23 821		1,6%	1,6%
dt FNGIR (Fds nat garantie individuelle des ressources)		24 946	24 946		24 946	24 946		24 814	24 814		-0,5%	-0,5%
dt fonds péréquation CVAE								1 158				
dt autres impots locaux		250	250		250	250		0	0		-100,0%	-100,0%
dt certif immat véhicules		79 600	79 600		79 600	79 600		81 000	81 000		1,8%	1,8%
dt compensations						0		0	0			
dt contribution à la taxe d'apprentissage		30 600	30 600		30 600	30 600		30 600	30 600		0,0%	0,0%
dt TIPP		158 702	158 702		158 702	158 702		159 054	159 054		0,2%	0,2%
dt TIPP Grenelle		21 000	21 000		21 000	21 000		21 000	21 000		0,0%	0,0%
Dotations et participations	47 827	358 889	406 716	47 827	358 889	406 716	40 554	362 459	403 013	-15,2%	1,0%	-0,9%
dt DGD formation prof-apprentissage		84 360	84 360		84 360	84 360		83 780	83 780		-0,7%	-0,7%
dt DRES	29 071		29 071	29 071		29 071	27 781	27 781	27 781	-4,4%		-4,4%
dt DGD Education et ferroviaire		26 326	26 326		26 326	26 326		26 456	26 456		0,5%	0,5%
dt DGF		217 786	217 786		217 786	217 786		217 785	217 785		0,0%	0,0%
dt DGF péréquation								3 775				
dt FCTVA	18 756		18 756	18 756		18 756	12 773	12 773	12 773	-31,9%		-31,9%
dt DCRTTP (dotation de compensation reforme TP)		25 273	25 273		25 273	25 273		25 774	25 774		2,0%	2,0%
dt DCRTTP (dot pour perte compens fiscalité directe locale)		5 144	5 144		5 144	5 144		4 889	4 889		-5,0%	-5,0%
Recettes diverses	36 835	51 305	88 140	78 371	31 268	109 639		41 765	41 765	-100,0%	-18,6%	-52,6%
dt fds europ. Subvention globale	24 339		45 150	24 339		45 150	16 284	10 692	26 976	-33,1%	-48,6%	-40,3%
dt excetionnel (reprise anticipée résultat)		20 000				0		20 000	20 000		0,0%	
dt action économique				46 158		46 158			0			
Emprunt	100 000		100 000	108 000		108 000	77 738		77 738	-22,3%		-22,3%
TOTAL hors revolving	184 662	847 350	1 032 012	234 198	829 524	1 063 722	129 388	846 198	975 586	-29,9%	-0,1%	-5,5%
opérations revolving	9 910		9 910	9 910		9 910	7 738		7 738	-21,9%		-21,9%
Reverst plafonnement de la TP												
TOTAL	194 572	847 350	1 041 922	244 108	829 524	1 073 632	137 126	846 198	983 324	-29,5%	-0,1%	-5,6%
excédent n-1 reporté						37 995						
Recettes utilisables sur l'exercice (Res exercice+ report)			1 041 922			1 111 627			983 324			
pm												
total dépenses (avec hyp tx réalisation dépenses 100%)						1 110 628			983 904			
excédent global de clôture												
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 100%						999						
- avec hyp tx réalisation BS 2011 à 99%						12 105						

Comparatif BP 2013 avec BP 2012

En milliers d'Euros	BP 2012			DM 2012			BP 2013			évolution BP 2013 / BP 2012		
	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total	Investis.	fonction.	Total
Services généraux	4 973	58 971	63 678	5 747	60 399	66 146	2 880	61 458	64 338	-42,1%	4,2%	1,0%
dt personnel non ventilé		34 822	34 822		36 373	36 373		37 450	37 450		7,5%	7,5%
dt moyens généraux	4 973	18 939	23 912	5 747	18 790	24 537	2 880	18 392	21 272	-42,1%	-2,9%	-11,0%
dt Conseil Regional		3 328	3 328		3 357	3 357		4 000	4 000		20,2%	20,2%
dt CES		1 616	1 616		1 616	1 616		1 616	1 616		0,0%	0,0%
Subvention globale	15 578	9 418	24 996	17 143	9 388	26 531	16 835	7 745	24 580	8,1%	-17,8%	-1,7%
formation prof et apprentissage	10 126	196 027	206 153	14 078	192 236	206 314	4 382	188 810	193 192	-56,7%	-3,7%	-6,3%
dt formation professionnelle	903	79 029	79 932	1 669	79 329	80 998	419	73 233	73 652	-53,6%	-7,3%	-7,9%
dt apprentissage	8 598	75 517	84 115	6 108	70 417	76 525	3 608	74 606	78 214	-58,0%	-1,2%	-7,0%
dt formation sanitaire et sociale	625	41 481	42 106	557	42 490	43 047	355	40 971	41 326	-43,2%	-1,2%	-1,9%
enseignement	66 774	165 144	231 918	56 175	167 002	223 177	55 880	163 312	219 192	-16,3%	-1,1%	-5,5%
dt lycée	42 813	144 402	187 215	33 444	145 132	178 576	33 519	146 892	180 411	-21,7%	1,7%	-3,6%
dt personnel		89 763	89 763									
dt enseignement supérieur	20 220	6 649	26 869	19 290	7 769	27 059	18 920	6 235	25 155	-6,4%	-6,2%	-6,4%
dt services périscolaires (enseignement hors personnel)	3 741	14 093	17 834	3 441	14 093	17 534	3 441	10 185	13 626	-8,0%	-27,7%	-23,6%
						0			0			
culture,sports,loisirs	4 434	27 638	32 072	4 612	27 675	32 287	2 774	25 848	28 622	-37,4%	-6,5%	-10,8%
dt culture	3 969	20 452	24 421	2 457	20 440	22 897	2 445	19 233	21 678	-38,4%	-6,0%	-11,2%
dt personnel		1 063	1 063			0		771	771			
dt sport	465	7 186	7 651	424	7 235	7 659	329	6 615	6 944	-29,2%	-7,9%	-9,2%
santé et action sociale	1 150	660	1 810	1 150	655	1 805	820	547	1 367	-28,7%	-17,1%	-24,5%
dt santé	1 150	660	1 810		655	655	820	547	1 367	-28,7%	-17,1%	-24,5%
aménagement des territoires	51 979	5 571	57 565	51 879	5 818	57 697	34 816	8 058	42 874	-33,0%	44,6%	-25,5%
dt politique de la ville	7 018	2	7 020	7 018	2	7 020	0	0	0	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dt agglomération	212	0	212	212	0	212	0	0	0	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dt espace rural et autres espaces	42 087	2 696	44 783	41 987	2 684	44 671	33 842	2 206	36 048	-19,6%	-18,2%	-19,5%
dt TIC	2 552	88	2 640	2 552	62	2 614	811	43	854	-68,2%	-51,1%	-67,7%
dt autres actions	110	2 800	2 910	110	3 085	3 195	163	5 809	5 972	48,2%	107,5%	105,2%
environnement	12 275	8 168	20 443	13 904	8 156	22 060	6 238	7 250	13 488	-49,2%	-11,2%	-34,0%
dt traitement des déchets	102	367	469	102	367	469	102	345	447	0,0%	-6,0%	-4,7%
dt actions transversales	764	4 615	5 379	850	4 606	5 456	445	4 005	4 450	-41,8%	-13,2%	-17,3%
dt patrimoine naturel	957	1 968	2 925	957	1 965	2 922	717	1 612	2 329	-25,1%	-18,1%	-20,4%
dt politique énergie	10 452	1 218	11 670	6 198	1 218	7 416	4 974	1 288	6 262	-52,4%	5,7%	-46,3%
transports	80 051	169 338	249 240	80 044	169 735	249 779	72 661	171 936	244 597	-9,2%	1,5%	-1,9%
dt TER	67 804	165 562	233 366	67 204	165 962	233 166	64 423	169 733	234 156	-5,0%	2,5%	0,3%
dt infrastruct. rout.	2 099	0	2 099	2 642	0	2 642	2 875	0	2 875	37,0%		37,0%
dt transports fluviaux	2 985	0	2 985	2 985	0	2 985	510	0	510	-82,9%		-82,9%
dt autres transport	7 163	3 627	10 790	7 213	3 624	10 837	4 853	2 203	7 056	-32,2%	-39,3%	-34,6%
action économique	35 561	38 526	74 303	75 711	37 299	113 010	31 852	34 883	66 735	-10,4%	-9,5%	-10,2%
dt recherche innovation	4 855	8 893	13 748	6 757	8 021	14 778	7 127	10 240	17 367	46,8%	15,1%	26,3%
dt interventions transversales	100	11 000	11 100	100	10 720	10 820	23	6 223	6 246	-77,0%	-43,4%	-43,7%
dt agriculture, agro alimentaire	7 471	3 282	10 753	7 472	3 282	10 754	4 484	2 652	7 136	-40,0%	-19,2%	-33,6%
dt aides aux entreprises	17 563	6 842	24 405	34 658	6 772	41 430	13 913	7 373	21 286	-20,8%	7,8%	-12,8%
dt tourisme	5 572	8 725	14 297	26 724	8 725	35 449	6 305	8 395	14 700	13,2%	-3,8%	2,8%
dettes et opér. Financières	40 917	27 875	68 977	40 917	26 825	67 742	46 106	30 248	76 354	12,7%	8,5%	10,7%
dt remboursement en capital	40 917		40 917	40 917		40 917	44 143		44 143	7,9%		7,9%
dt dettes afférentes aux PPP							1 963		1 963			NS
dt intérêts		27 875	28 060		26 825	26 825		30 198	30 198		8,3%	7,6%
Opérations revolving	9 910		9 910	9 910		9 910	7 738		7 738	-21,9%		-21,9%
frais fonction. Groupe d'élus		857	857		857	857		827	827		-3,5%	-3,5%
dt personnel		728	728			0						
Provisions				20 216	706 045	20 216						
Total Budget	333 728	708 194	1 041 922	391 486	706 045	1 097 531	282 982	700 922	983 904	-15,2%	-1,0%	-5,6%

Part Invest/Fonct Lorraine

32,0%

68,0%

35,7%

64,3%

28,8%

71,2%

Avis de la 1^{ère} Commission

ECONOMIE EMPLOI INNOVATION

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : BP 2013

Mise en œuvre des politiques régionales

RAPPORTEUR : Yves CROUVEZIER

La Commission a accueilli :

- Madame Lovely CHRETIEN, Vice-Présidente chargée des actions relevant de l'Economie des Entreprises (PME, PMI, artisans, économie sociale),

ainsi que :

- Monsieur Pierre LAMOTTE, Directeur du Pôle des Entreprises,
- Monsieur Jean-François DORIAT, Pôle des Partenariats Economiques, Directeur du Secteur Innovation,
- Madame Anne FRITSCH-RENARD, Agence de Mobilisation Economique, Directrice,
- Madame Emmanuelle WEINZAEPFLEN, Pôle des Entreprises, Directrice du Secteur Agriculture, Agroalimentaire, Forêt,
- Amandine LEOPOLD, Pôle des Entreprises, Secteur Economie Touristique, Chargée de mission.

I – BUDGET PRIMITIF 2013

1) Constat chiffré

Le Budget Primitif comprend **66 735 K€** de crédits de paiement au titre de l'action économique, ce qui représente ainsi **6,78% du total des dépenses (7,13% en 2012 et 8,2% en 2011)**.

La Commission fait le constat **d'une baisse de 10,2% des dotations relevant de l'action économique par rapport au budget précédent**. Cette évolution négative affecte toutes les lignes, à l'exception des dépenses en recherche innovation, en progression de plus de 25%, et d'une légère hausse du poste tourisme (+2,8%).

Le poids respectif de ces deux derniers postes continue ainsi à s'accroître, au détriment des interventions transversales et des aides aux entreprises :

	Montants 2013	Variation BP+DM 2012/ BP2013	Poids relatif	Poids année 2012 (pm)	BP
Recherche, innovation	17 367	+26,3%	26%	17%	
Interventions transversales	6 246	-43,7%	9%	12%	
Agriculture, agroalimentaire	7 136	-33,6%	11%	13%	
Aides aux entreprises	21 286	-12,8%	32%	39%	
Tourisme	14 700	+2,8%	22%	19%	
	-----	-----	-----	-----	
Total	66 735	-10,2%	100%	100%	

Répartition des AP/AE et CPI/CPF sur l'Axe Concours à l'Economie :

	BP 2012 en M€				BP 2013 en M€				Variation en %			
	AP	CPI	AE	CPF	AP	CPI	AE	CPF	AP	CPI	AE	CPF
Innovation	1,55	0,751	7,266	6,702	3,9	0,335	4,219	5,626	152	-55,4	-42	-16
Agence de Mobilisation Economique	8	5,289	0,2	0,105	6	4,292	0,138	0,103	-25	-18,9	-31	0
Fonds de Mobilisation Economique					15	2,5	5	2,5	NS	NS	NS	NS
Recherche Ens.Sup	7,85	20,22	7,963	6,973	25,387	7,477	6,645	6,234	223,4	-63	-16,6	-10,6
Jean Lamour						11,443			NS	NS	NS	NS
Agriculture Agro-alimentaire Forêt	7,5	7,696	2,457	3,282	7,250	4,484	2,373	2,652	-3,3	-41,8	-3,4	-19,2
Développement des Entreprises et Commerce Extérieur	21,950	17,190	7,165	6,549	19,080	13,913	9,911	9,383	-13,1	-19,1	38,3	43,3
Economie Touristique	4,14	5,809	4,845	8,875	4,450	3,635	4,031	8,395	7,5	-37,4	-17,2	-5,4
ESS et TPE	3,34	3,034	3,366	3,548					NS	NS	NS	NS
Fonds européens					9,405	5,236	1,003	1,146	NS	NS	NS	NS
TOTAL AXE ECONOMIE	54,33	59,99	33,26	36,03	90,472	53,315	33,32	36,041	66,5	-11,1	0,2	1,05
TOTAL AXE ECO hors FME	54,33	59,99	33,26	36,03	81,067	48,079	32,317	34,895	49,2	-19,8	-0,1	-3,2

La présentation par rubriques confirme que de nombreux postes marquent un recul ; au total, les CPI baissent de près de 20% et les CPF de plus de 3 %.

A noter :

- la disparition de l'ESS dans l'axe Concours à l'économie et sa prise en compte dans l'axe Dynamique des territoires,
- l'individualisation de dépenses au titre du Plan Campus (11,5 M€ de crédits d'investissement pour l'Institut Jean Lamour),
- l'ouverture d'une ligne spécifique « Fonds de Mobilisation Economique » de 15 M€ en AP, et 5 M€ en AE, pour contribuer aux projets prioritaires qui seront identifiés par la « **Conférence Régionale à la Mobilisation Economique et de l'Innovation** », CRMEI, lancée fin 2012 par le Président MASSERET.

2) Résumé de la présentation

a- Vers un pilotage partagé des actions économiques

Il a été fait état **d'un budget travaillé en amont, très contraint** par les faibles marges de manœuvre financières et dont la présentation est conforme à celle annoncée dans le DOB :

- efficacité économique,
- transition énergétique,
- dynamisme territorial
- formation.

Les **nouvelles modalités de pilotage de l'action économique** se mettent progressivement en place :

- **rationalisation des interventions,**
- **fongibilité** des lignes budgétaires pour plus de réactivité dans un environnement mouvant.

Ce qui est à souligner est la volonté de concrétiser des partenariats :

- **pilotage partagé** avec les Chambres Consulaires et les Conseils Généraux, comme exposé par les services du Conseil Régional et par le Centre De Ressources régional à la Commission le 11 janvier,
- **recours maximal aux fonds européens, en lien avec l'Etat :**
 - ceux restant à engager au titre du programme 2007-2013, soit 27,8 M€, dont 9,4 M€ pour l'efficacité économique,
 - ceux à venir pour la programmation opérationnelle 2014-2020.

- **création d'un Fonds de Mobilisation Economique** devant être abondé par des partenaires publics et privés pour accompagner les projets dans des domaines jugés collectivement comme prioritaires, avec l'appui technique de l'AME. Les premiers échanges ont fait ressortir **un thème central, l'Energie, et 4 domaines prioritaires** :
 - **Matériaux du futur,**
 - **Equipements intelligents,**
 - **Gestion durable des ressources (énergie, eau, bois),**
 - **Technologies avancées pour la vie et la santé.**

b- Deux nouveaux schémas en 2013

La Commission Européenne exige des Régions qu'elles présentent pour 2014 **une Stratégie régionale de l'innovation** dite « spécialisation intelligente » (SRI-SI), condition préalable à l'utilisation des fonds européens. Cette SRI sera donc élaborée courant 2013.

Elle s'appuiera sur **des outils existants** :

- le Fonds régional pour l'Innovation en Lorraine (FRIL), transformé en fonds de garantie,
- l'AME dotée de 6 M€ d'AP, qui prévoit cette année le lancement de 3 ou 4 programmes,
- le Fonds de Mobilisation Economique, géré par l'AME, dont les financements aux entreprises se feront sous forme de subventions, avances remboursables et prises de participation, et qui interviendra en complémentarité avec la BPI,
- les pôles de compétitivité à recentrer sur des missions de diffusion de l'innovation auprès des PME/PMI,
- les projets structurants et collaboratifs en cours.

Elle s'adossera aussi sur **de nouveaux outils** :

- la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT) nouvellement créée au service des Investissements d'Avenir,
- l'IRT M2P,
- un possible CEA Tech, dont l'implantation en Lorraine est à l'étude. Il s'agit d'une plateforme technologique mise à disposition des entreprises souhaitant tester rapidement des débouchés industriels.

Une **Plate-forme d'Orientation des entreprises**, pilotée conjointement par l'Etat et la Région, a été installée pour garantir aux entreprises une lisibilité des dispositifs adaptés à leurs besoins et un cheminement optimum.

Anticipant l'Acte III de la Décentralisation, le Conseil Régional a souhaité profiter de cette année charnière 2013 pour élaborer aussi **un nouveau Schéma régional de Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI)**, intégrant et consolidant la SRI, selon les 3 axes d'interventions suivants :

- dynamiser la création-reprise d'entreprises avec la chaîne d'appui régionale,
- favoriser le développement des PME-PMI, en lien avec la structuration des filières,
- soutenir le développement international des PMI/PME lorraines.

En complément, il est rappelé les priorités définies spécifiquement pour la filière Bois, l'Agriculture et les Agro-industries, ainsi que pour le Tourisme, ces deux derniers domaines étant désormais dotés d'un cadre stratégique d'intervention.

3) Préconisations de la 1^{ère} Commission

La Commission regrette que le budget de l'action économique soit pénalisé par une baisse de 10,2%, nettement plus forte que celle du budget global (-5,6%). Elle constate que la Formation Professionnelle et l'Apprentissage affichent également un recul de 6,3% - et même 56,7% en investissement-, en contradiction avec les attentes des entreprises et des partenaires sociaux et les objectifs de niveaux de formation attendus révisés à la hausse suite au CPRDFP.

La Commission comprend que l'environnement général rende la gestion régionale très complexe :

- ressources échappant au contrôle régional,
- règles de fiscalité locale et compétences en cours de refonte,
- nouveaux outils de financement des entreprises en gestation, alors que ceux issus des investissements d'avenir sont encore très récents et peu connus des entreprises lorraines.

De ce fait, sans nier l'intérêt à faire progresser les dotations en recherche-innovation depuis 3 ans et à mettre l'innovation au cœur des enjeux lorrains, la Commission estime que ce budget 2013 est davantage un budget d'ajustement qu'un budget offensif traduisant « un esprit de conquête ».

Pour aboutir à un dispositif rapidement opérationnel et poursuivre les travaux engagés en commun en associant l'ensemble des acteurs aux démarches, elle propose :

- **la consultation du CESE Lorraine, des branches professionnelles, des organismes représentatifs des salariés à l'occasion de l'élaboration des SRI, SRDEI et des volets régionaux PO 2014-2020 et CPER.**

La Commission souhaite **une reprise et une finalisation rapide du travail sur la définition et la priorisation des filières**, en liaison avec la thématique Energie et les 4 domaines prioritaires identifiés par la CRMEI, une initiative par ailleurs saluée par la Commission.

Ceci doit permettre de clarifier le paysage actuel de l'action économique et l'innovation et plus particulièrement de :

- comprendre le contenu des différents concepts – filières (12), champs (4), domaines (4), thèmes (2), parcours - et les liens entre ces concepts,
- comprendre le positionnement des différents outils, anciens et nouveaux,
- relier les travaux sur la définition et la priorisation des filières régionales et ceux portant sur les nouvelles pistes de spécialisation.

La Commission rappelle en effet que, depuis trois ans, de fin 2009 à fin 2012, le travail sur les filières régionales a été au cœur de nombreuses initiatives qui se sont succédées et même entrecroisées, à savoir :

- Etats Généraux de l'Industrie en Région,
- CLAM, Comité de Liaison pour l'Anticipation des Mutations Economiques,
- DREAL Lorraine (filières vertes),
- AME (filières émergentes du XXIème siècle)
- Lorraine 2020,

sans que la mise en cohérence de toutes ces réflexions ne soit évidente et partagée.

En reconnaissant la difficulté de l'exercice, le CESE Lorraine a toujours insisté sur la nécessité d'aboutir à 3 ou 4 filières identitaires, comme d'autres régions. Fin 2012, force est de constater que l'éventail des 12 « filières » identifiées par le Conseil régional de Lorraine ne s'est pas assez resserré.

Aujourd'hui, ce BP propose de nouvelles pistes de spécialisation-innovation pour la Région, grâce à un renforcement de la R&D Lorraine et du tissu des entreprises innovantes, à partir de la 4^{ème} édition de l'étude de prospective technologique de la DGCIS « Technologies clés 2015 ». Cette étude présente 85 technologies-clés qui trouvent leurs applications dans sept secteurs économiques. **La CRMEI a ainsi déterminé ses choix,** en croisant les atouts régionaux (centres de recherche, entreprises remarquables, structures d'innovation) et les projets significatifs en cours.

La Commission comprend qu'il s'agira alors de faire émerger dans la SRI des domaines dans lesquels la Lorraine puisse se prévaloir d'atouts comparatifs et assoir à terme une compétence reconnue au plan national et européen.

- **la recherche en commun des meilleures affectations de futures dotations budgétaires dans le domaine économique,** en relation avec les choix de spécialisation opérés dans les nouveaux schémas, et en conséquence des meilleurs choix d'adaptation pour l'appareil de formation professionnelle. Le SRDEI serait essentiellement le bras armé de la nouvelle stratégie, afin de sélectionner les actions porteuses d'image et d'attractivité, de valeur ajoutée et d'emplois dans le futur.
- **l'intégration de l'Economie Sociale et Solidaire aux actions à mener en appui aux entreprises, pour sa composante économique.**
- **l'anticipation des besoins de formation liés à TerraLorraine, en pleine coordination avec le Conseil Général de Moselle.**

II – FONDS REGIONAL POUR L'INNOVATION EN LORRAINE - FRIL- exercice 2013

Créé en 2006, le FRIL permet d'accorder des aides régionales à des projets d'entreprises innovants. Il fait partie de l'éventail des outils mutualisés et gérés en commun avec OSEO : Fonds Régional de Garantie Lorraine (FRGL), Prêt Participatif d'Amorçage Lorraine (PPA), Contrat de Développement Transmission Lorraine (CDT), Prêt Participatif de Développement (PPD).

Le mode d'intervention correspond au stade d'avancement du projet :

- volet recherche : subventions,
- volet développement : avances remboursables,
- volet innovation : prêts à taux zéro.

Selon les services de la Région, les dotations annuelles, qui se font à parité entre OSEO et le Conseil Régional, se sont élevées jusque-là, en moyenne annuelle, à plus de 6 M€, pour un soutien apporté à 120 entreprises.

Il est prévu de renouveler la convention liant la Région Lorraine et OSEO sur la période 2013-2015, sans modification des interventions pour les bénéficiaires :

- transformation du fonds en un fonds de garantie,
- gestion confiée à OSEO Régions, avec obligation de communication régulière des résultats obtenus,
- fléchage vers des thématiques et secteurs prioritaires du Conseil régional,
- couverture des risques par le fonds d'assurance national d'OSEO.

Ces dispositions ont pour objectif d'augmenter le nombre d'entreprises accompagnées.

La Commission s'était déjà réjouie des résultats du FRIL, un outil intéressant et efficace. Elle prendra connaissance avec intérêt du bilan 2012 prochainement présenté et des prochains bilans intégrant le nouveau fonctionnement entre la Région Lorraine et OSEO.

Le Président,

Maurice GRUNWALD

Avis de la 2^{ème} Commission :

EDUCATION FORMATION RECHERCHE INSERTION

Séance plénière du 8 février 2013

Objet : BP 2013
Mise en œuvre des politiques régionales

Rapporteur : Paul VATAUX

La Commission « Education-Formation-Recherche-Insertion », réunie le 5 février 2013, a pris connaissance des différents documents sur le Budget Primitif 2013 et sur la mise en œuvre des politiques régionales transmis par le Président du Conseil Régional et présentés par :

Laurence Demonet, Vice-Présidente chargée de la formation et de l'accompagnement des parcours de vie

Angèle Dufflo, Vice-Présidente chargée du patrimoine de l'institution

Sophie Charpentier, Directrice du Pôle Sécurisation des Parcours de Vie

Martine Berns-Coquillat Directrice du secteur Enseignement supérieur et recherche

Christophe Choserot Conseiller régional délégué à l'enseignement supérieur étant retenu par d'autres engagements

La Commission les remercie des réponses apportées aux questions formulées par les conseillers.

Données chiffrées constatées sur le BP 2013 :

	BP 2012				BP 2013				Evolutions 2013/2012 - en %			
	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF
ftlv		83 452 000,00 €	903 000,00 €	83 735 000		82 898 000,00 €	419 000,00 €	73 233 000,00 €	#DIV/0!	-1%	-54%	-13%
apprentissage	5 500 000,00 €	72 181 000,00 €	6 988 000,00 €	75 830 000	2 780 000,00 €	71 421 000,00 €	3 208 000,00 €	74 355 000,00 €	-49%	-1%	-54%	-2%
e e v lycéenne	8 930 000,00 €	56 297 000,00 €	9 785 000,00 €	57 587 000	8 910 000,00 €	58 208 000,00 €	7 856 000,00 €	57 855 000,00 €	0%	3%	-20%	0%
f san et soc	200 000,00 €	41 793 000,00 €	625 000,00 €	41 481 000	250 000,00 €	42 395 000,00 €	354 500,00 €	40 951 000,00 €	25%	1%	-43%	-1%
immobilier	64 650 000,00 €	7 993 000,00 €	38 369 000,00 €	8 409 000	26 900 000,00 €	11 656 000,00 €	31 444 000,00 €	10 012 000,00 €	-58%	46%	-18%	19%
ens sup recherche	7 850 000,00 €	7 963 000,00 €	20 220 000,00 €	6 973 000	25 387 000,00 €	6 645 000,00 €	7 477 000,00 €	6 234 500,00 €	223%	-17%	-63%	-11%

La commission note avec intérêt que la formation fait l'objet dans ce budget primitif d'un chapitre dédié.

Afin de mieux comprendre les choix de la Région, la Commission souhaiterait que lui soit présenté un bilan historique des crédits transférés liés aux différentes étapes de la décentralisation

La Commission s'inquiète des contradictions relevées entre le texte de ce budget primitif qui annonce à plusieurs reprises des hausses significatives des crédits et les chiffres qui doivent lui être associés et qui sont quant à eux tous ou presque en baisse notamment sur le fonds 4 de la formation, et sur l'enseignement supérieur et la recherche et cela quelle que soit l'entrée choisie, crédit de paiement ou autorisation d'engagement et autorisation de programme.

La Commission regrette que contrairement aux exercices antérieurs aucune information n'ait été donnée sur le détail des actions au-delà des grandes fonctions que sont l'apprentissage, la formation tout au long de la vie, les formations sanitaires et sociales, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'immobilier. Les chiffres globaux, s'ils montrent à minima une baisse des engagements, ne donnent guère de lisibilité sur les choix qui ont été opérés, ni sur les priorités dégagées.

Aux questions posées sur ce point précis et compte tenu des réponses apportées par les services, il apparaît notamment que des choix ont été opérés sur les lignes budgétaires ciblées avec entre autres une augmentation des crédits d'information sur les métiers, du fonds social des lycées, mais une diminution des crédits sur les actions de formation des demandeurs d'emploi et sur ceux de la promotion de l'apprentissage. La reconduction des lignes budgétaires serait décidée par ailleurs pour la carte multipass, pour les TIC et les ATE et enfin pour le financement du fonctionnement des CFA.

Si les chiffres des différentes lignes budgétaires manquent, il convient de signaler par ailleurs que ne sont pas présentés non plus les règlements d'interventions, ce qui ne facilite guère la vision des orientations.

La Commission s'inquiète des diminutions annoncées tant sur les actions de formation au profit des demandeurs d'emploi que sur la promotion de l'apprentissage en cette période de crise, face à la situation des Lorraines et des Lorrains en recherche d'emploi et en attente de solutions et notamment de qualification ou de requalification. Il ne semble pas que l'intervention sur les emplois d'avenir pour laquelle une affectation de 14 millions d'euros est envisagée puisse pallier ces difficultés à la hauteur des enjeux. La Commission souhaiterait que lui soient présentées les modalités de déclinaison régionale de ce programme.

La Commission redit à nouveau, conformément à son avis émis lors de l'examen du DOB, combien il serait important que soit accordée par la Région une importance majeure à cette compétence essentielle qu'est la formation, sans la banaliser, mais afin de permettre à la Lorraine de se préparer au rebond dans l'action, d'innover. Or il apparaît difficile de déceler dans ce budget primitif les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs déclinés dans les différents documents contractuels successifs qui ont été élaborés CPRDFP, COMA ...

Sur la carte des formations et les pôles de compétences, le CPRDFP signé en juin 2011 avait fixé les bases de la concertation qui devait être réalisée en 2012.

La Commission note que des indicateurs devraient être disponibles en juin 2013 et que la carte sera finalisée pour la fin de l'exercice 2013. Elle ne pourrait donc être utilisable que pour la rentrée.....2015.

La Commission relève que dans l'attente des conclusions de ces travaux, certains projets immobiliers ont logiquement été mis en attente par la Région.

Les PPP qui ont été signés en 2009 auront leur traduction financière sur le BP 2013 la première fois avec une annuité estimée à 5,9M d'euros. L'évolution à envisager au titre des exercices suivants ne risque-t-elle pas de limiter les possibilités d'intervention de la Région dans ce domaine de compétence ?

Les membres de la Commission soulèvent le risque de doublon pouvant découler de la coexistence d'un SIG (système d'information géographique) et de l'OREFQ (Observatoire Régional de l'Emploi de la Formation et des Qualifications) dans le domaine de l'emploi, de la formation et des qualifications. Ils demandent que des précisions soient apportées sur ce point.

L'élévation des niveaux de formation constitue un objectif partagé par tous, la Commission tient sur ce point à se féliciter du positionnement des chambres de métiers en université régionale des métiers. Il aurait été constructif que cette évolution positive soit reconnue et accompagnée explicitement dans ce BP.

La Commission note la continuité du soutien régional aux programmes structurants universitaires (Campus- Jean Lamour)

Mise en œuvre des politiques régionales

Convention cadre d'application et d'engagement « culture » du CPRDFP

Le CPRDFP conclu en 2011 n'évoquait pas le domaine de la culture ; or il importe que les problèmes des actifs de ce secteur soient identifiés et que des réponses puissent être apportées.

La convention qui est présentée ici reste très évasive. Elle fait l'impasse sur l'état des lieux précis du secteur, bien que ces données, collectées par la COREPS, soient disponibles. Elle ne fixe pas de priorités et encore moins les moyens qui pourraient être affectés aux actions à mettre en œuvre. Les réponses adaptées aux problématiques spécifiques de ce secteur restent donc à construire.

Evaluation pour l'action et le financement de la fonction d'accueil, d'information, d'orientation des missions locales

La Commission prend acte et soutient les deux projets présentés. Le premier permet le financement d'un outil d'évaluation des jeunes accueillis par les missions locales et les Ecoles de la deuxième chance, le second formalise le soutien du réseau des missions locales par la Région Lorraine (fonction AIO- dispositif d'orientation et d'insertion territorial- entrepôt parcours 3).

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la 3^{ème} Commission

MOBILITÉS INFRASTRUCTURES ET OPTIMODALITE

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : Budget primitif 2013

RAPPORTEUR : Jean-Claude THOMAS

La Commission « **Mobilités, Transports et Optimodalité** » s'est réunie le 4 février 2013 et a entendu les représentants du Conseil Régional de Lorraine sur les différents documents qui seront présentés en séance plénière.

Étaient présents :

- Patrick Abate, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge des aménagements, projets et équipements structurants ;
- Patrick Hatzig, Vice-président du Conseil régional de Lorraine en charge de la Mobilité ;
- Alain Abeya, Directeur du pôle de la Mobilité
- Pierre Hess, Responsable Équipements et Urbanisme au pôle aménagements et infrastructures

1. Analyse des éléments financiers

BP 2013 (présentation par politique) (k€)	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP	CPI	AE	CPF
Mobilité	3 640	65 582	167 499	170 084
Aménagements et Infrastructures	14 685	14 527	14 527	1 703
TOTAL	18 325	80 109	182 026	171 787

BP 2013 (présentation par fonction) (k€)	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement évolution n-1	Fonctionnement évolution n-1	Total
<i>Métrolor</i>	18 350	169 733	188 083	0,1%	2,5%	2,3%
<i>Gares et infrastructures ferroviaires</i>	46 073		46 073	-6,9%		-6,9%
<i>Transport fluvial</i>	510		510	-82,9%		-82,9%
<i>liaisons multimodales</i>	280	351	631	-94,8%	-30,3%	-89,2%
<i>Infrastructure portuaires et aéroportuaire</i>	4 573	1 852	6 425	154,1%	-40,7%	30,5%
<i>Routes</i>	2 875		2 875	37,0%		37,0%
TOTAL	72 661	171 936	244 597	-9,2%	1,5%	-1,9%
% BP	26%	25%	25%	" +2 points "	" + 1 point "	" + 1 point "

La Commission prend acte de la suppression des axes budgétaires dans le document de présentation de ce BP 2013. Elle regrette que ce changement ne permette pas une identification des engagements politiques par projet, ni de comparaison avec le BP 2012 qui était beaucoup plus clair et détaillé.

Les champs de compétences de la Commission sont intégrés aux parcours « transition énergétique, développement durable et gestion des ressources » (2.2) et « renforcement de la dynamique territoriale » (2.3).

La Commission a dû avoir recours au document budgétaire afin de reconstituer les éléments financiers par fonction.

Elle remercie également les représentants du Conseil régional pour la qualité de leur présentation et les compléments d'information apportés sur les grands projets suivants :

BP 2013 infrastructures K€	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Aéroport EPMNL	4 806,3	4 364,6	1 500	1 500
Saône Moselle	749,9	50,0		
Plateforme		158,0		
Vandières		2 506,3		
total	5 556,2	7 078,9	1 500	1 500

2- Analyse des actions

La Commission note que le BP est conforme au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013 et confirme la volonté du Conseil Régional de Lorraine de mobiliser les partenariats publics et privés autour de politiques partagées.

Elle salue particulièrement l'élargissement de la démarche de gouvernance territoriale unifiée aux projets relevant du SNIT, qui tient compte d'une demande exprimée dans son avis DOB.

En ce qui concerne l'Axe mobilité, intermodalité, TER,

La Commission regrette de ne pas avoir été davantage associée à la réflexion sur le modèle économique du TER alors même qu'elle soulevait le problème depuis la mise en place de la politique de « développement ciblé ».

Elle désapprouve tout particulièrement le traitement de la question tarifaire sur le fond comme sur la forme.

Sur la forme, quel que soit le fondement de cette décision, elle aurait mérité un effort d'information aux membres des comités de dessertes et au grand public dans la plus grande transparence (portail Internet, affichage en gare, communiqué de presse etc.).

La communication a posteriori du Conseil Régional l'a placé en position de défense sur ce dossier alors que les efforts déployés depuis 2004 dans le cadre de la politique Métrolor sont considérables et globalement reconnus.

Sur le fond, la Commission s'interroge sur les modalités de validation a posteriori d'une décision effective depuis le 1^{er} janvier 2013. Elle avait pris acte du principe d'une revalorisation tarifaire hors abonnements travail et études, dans le DOB 2013, mais n'avait pas connaissance de l'ampleur de cette hausse sans précédent.

La Commission comprend les enjeux de fidélisation par le maintien d'une politique tarifaire attractive sur les abonnements, mais elle estime que l'effort budgétaire demandé aux seuls voyageurs occasionnels, est trop conséquent, 1 M €, et trop soudain.

D'autant plus que les Chemins de Fer du Luxembourg ont également décidé d'augmenter leurs tarifs en 2013. Ces rattrapages successifs effectués sans concertation peuvent s'avérer dommageables pour l'image des transports en commun alors même qu'ils sont au cœur des politiques de développement durable.

Si le coût des déplacements en TER, après augmentations tarifaires, demeure inférieur à celui de la voiture (amortissement et entretien compris), la Commission pense qu'il est important de maintenir un différentiel suffisamment incitatif.

La Commission a tout à fait conscience des problématiques de financement liées à l'effet ciseau entre produits et charges du service. Elle reconnaît également que la part du coût réel du service pris en charge par l'utilisateur est relativement faible (24 %) et que des marges de progrès existent, c'est d'ailleurs ce qu'elle n'a cessé de rappeler dans ses précédents avis. Elle estime cependant qu'une augmentation progressive sur plusieurs années, répartie entre les différentes catégories de titres de transports, aurait été plus supportable et mieux comprise.

L'équation du financement du service ferroviaire régional n'a pas évolué depuis plusieurs années et continuera à se poser les prochaines années. L'acte 3 de la décentralisation apportera une partie de la réponse mais ne réglera sans doute pas tout, de même que l'impact éventuel de la réforme ferroviaire ne se fera pas sentir à court terme (question de l'entretien des réseaux, des péages et des dessertes).

La Commission partage l'ambition affichée dans ce BP 2013 d'associer les instances de concertation des usagers à la réflexion sur le financement du TER Métrolor.

Elle souhaite pouvoir participer aux travaux préalables permettant d'élaborer des propositions sur les différents leviers identifiés en l'absence de création de nouvelle recette : optimisation des moyens, réduction du périmètre du service, augmentation des tarifs, notamment.

Conformément à ses précédents avis, la Commission réitère son soutien :

- aux projets d'acquisition de 10 rames Régiliolis et de matériel d'occasion ; aux études relatives au centre de maintenance ;

- à l'ensemble des démarches qui confortent le Conseil Régional de Lorraine dans son rôle de chef de file de l'intermodalité des transports en lien avec les autres Autorités Organisatrices : le déploiement de la billettique Simplificités dans les quatre départements (avec l'intégration de la Meuse et des Vosges en 2013) et dans les grandes agglomérations (intégration des réseaux de Metz Métropole, Thionville et Longwy, après le Grand Nancy et l'agglomération d'Épinal) ; la poursuite des Pôles d'échanges multimodaux (Saint-Dié et Pont-à-Mousson) ; les deux phases d'intégration des réseaux lorrains et grand régionaux dans le calculateur d'itinéraire « SIMPLICIM ».

Sur ce dernier point, la Commission souhaiterait savoir si le Conseil Général de la Moselle compte intégrer l'outil « SIMPLICIM » et, si tel était le cas, dans quels délais l'envisage-t-il.

La Commission note avec satisfaction l'approche globale développée pour améliorer l'accessibilité aux abords et dans les gares et haltes du réseau Métrolor à travers les initiatives suivantes :

- la relance de l'appel à projets pour leur modernisation et développement ;
- l'inscription d'études opérationnelles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- l'engagement d'un marché d'entretien et de modernisation du réseau routier d'intérêt régional

Pour finir, au sujet de la mobilité transfrontalière, la Commission se réjouit de :

- la poursuite de l'appel à projet de parkings dédiés au covoiturage
- la relance des discussions avec le Grand-Duché du Luxembourg sur les engagements du SMOT (Schéma de mobilité transfrontalière) et en particulier sur le cadencement et le système de signalisation européen ERTMS.
- la volonté de développer le même type de démarche partenariale avec le Land de Sarre en lien avec l'agglomération transfrontalière Sarrebruck-Moselle Est.

En ce qui concerne l'approche territoriale des mobilités et des infrastructures de transport,

La Commission note que la baisse importante des engagements financiers en matière d'infrastructures en 2013 est liée d'une part à leur niveau élevé les années précédentes et d'autre part, à l'attente d'arbitrage au niveau national sur les grands projets.

Elle salue l'appel du Conseil Régional de Lorraine à la mobilisation des acteurs en région pour obtenir l'inscription des projets lorrains au futur « Schéma de mobilité durable ». Ce dernier se substituera au précédent SNIT (Schéma National des Infrastructures de transport).

La Commission est favorable à l'ensemble des propositions de projets retenus : A31 bis, amélioration des débouchés sud ferroviaires, liaisons Lorraine –Allemagne, liaison Saône-Moselle.

La Commission se tient disponible pour soutenir le Conseil Régional dans cette démarche et pour poursuivre les échanges sur le contenu plus détaillé des projets où des visions différentes peuvent subsister.

Pour ce qui relève de l'aéroport régional EPMNL, la Commission salue les échanges engagés, tant sur le plan technique que politique, avec les autres aéroports de la région et du Luxembourg. Elle sera attentive aux diverses initiatives visant à coordonner l'offre de transport aérien et les stratégies de développement futur.

En revanche, la Commission regrette le retard pris sur le dossier de la gare de Vandières qui pourrait pénaliser la Lorraine sur sa desserte vers Strasbourg et l'Allemagne ainsi que sur la mise en œuvre du cadencement. L'échéance prévisionnelle des travaux visait en effet une concomitance avec ces deux éléments structurants pour l'offre de transport ferroviaire en région.

Par ailleurs, la Commission se félicite de l'intérêt et du soutien du Conseil Régional de Lorraine relatif au dossier de l'OPF, organisation et/ou opérateur ferroviaire de proximité, dont l'impulsion et l'animation des premières phases de maturation du projet ont été assurées par l'ORT2L (Observatoire des Transports et de la Logistique en Lorraine). L'initiative est aujourd'hui entre les mains des acteurs privés et devrait franchir une nouvelle étape dans le courant 2013.

Enfin, la Commission approuve la volonté d'actualiser le SRIT, Schéma Régional des Infrastructures de Transport, dans la perspective de l'Acte 3 de la décentralisation et souhaite y participer pleinement.

Le Président,

Patrice SANGLIER

Avis de la 4^{ème} Commission

COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : BP 2013

Mise en œuvre des politiques régionales

RAPPORTEUR : Christian RICHETON

La Commission « Cohésion sociale et développement local », réunie le 6 février 2013, a pris connaissance des documents transmis par Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine et présentés par :

- Julien VAILLANT, Conseiller Régional délégué à la Jeunesse ;
- Thibaut VILLEMINE, Vice-Président délégué aux actions régionales relevant du Sport, de la Culture et de la Vie Associative ;

Et accompagnés de :

- Marie-Pierre AUGUSTIN, directrice du Pôle Ecologie ;
- Philippe LECOMTE, directeur du Pôle Appui aux territoires ;
- Anne TEXIER, directrice du Pôle Culture, sport, santé et associations ;
- Gilles REICHER, directeur par intérim du Pôle Jeunesse ;

D'une manière générale, la Commission a bien conscience que le Budget Primitif 2013 du Conseil Régional de Lorraine s'inscrit dans un contexte toujours marqué par la crise, et par une nécessité impérieuse de réduction des déficits et de l'endettement pesant sur les collectivités publiques.

Si le document passe bien en revue l'ensemble des politiques régionales, il perd en revanche en lisibilité dans la mesure où les services de la Région n'ont pas intégré cette année les évolutions N/N-1 des lignes budgétaires. **La lecture est d'autant moins aisée que les « axes », qui prévalaient depuis 2011, ont disparu au profit d'une présentation par « parcours ».**

Par ailleurs, **l'absence cette année de version détaillée ne permet pas d'apprécier les justifications des variations et ajustements entre AP/AE et entre CP par rapport à l'exercice précédent.**

La Commission a pris note de certains changements dans la présentation des politiques régionales : les actions relevant traditionnellement du champ de compétences de la Commission 4 sont désormais intégrées au parcours « Dynamique des territoires ». Les actions relevant de la politique de la ville et de l'habitat (lutte contre la précarité énergétique, rénovation énergétique, ...) figurent pour partie au parcours « Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources ».

La Commission 4 prend acte de la diminution du budget primitif 2013 dont les dépenses réelles sont en baisse de 5,6% par rapport au budget primitif 2012. Une baisse qui se traduit concrètement sur les lignes relatives aux compétences régionales (obligatoires ou volontaires) relevant du champ de la C4 :

	BP 2012				BP 2013				Evolutions 2013/2012 - en %			
	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF	AP	AE	CPI	CPF
Appui aux territoires	30 950 000,00 €	2 280 000,00 €	30 000 000,00 €	2 123 000,00 €	28 860 000,00 €	2 428 000,00 €	20 760 000,00 €	1 929 500,00 €	-7%	6%	-31%	-9%
Culture	4 038 000,00 €	16 663 000,00 €	3 840 000,00 €	18 650 000,00 €	4 779 000,00 €	17 476 000,00 €	2 299 000,00 €	17 421 000,00 €	18%	5%	-40%	-7%
Inventaire/Patrimoine	- €	212 000,00 €	24 000,00 €	190 000,00 €	- €	219 000,00 €	21 000,00 €	187 500,00 €	-	3%	-13%	-1%
Sport	300 000,00 €	6 285 000,00 €	460 000,00 €	7 002 000,00 €	250 000,00 €	6 033 000,00 €	308 000,00 €	6 415 000,00 €	-17%	-4%	-33%	-8%
Vie associative	210 000,00 €	9 617 000,00 €	210 000,00 €	13 505 000,00 €	210 000,00 €	9 470 000,00 €	186 000,00 €	11 536 000,00 €	0%	-2%	-11%	-15%
Santé	1 350 000,00 €	705 000,00 €	1 150 000,00 €	550 000,00 €	1 320 000,00 €	748 000,00 €	820 000,00 €	543 000,00 €	-2%	6%	-29%	-1%
Jeunesse	- €	840 000,00 €	- €	425 000,00 €	- €	837 000,00 €	- €	502 000,00 €	-	0%	-	18%

S'agissant des priorités régionales :

- **Transition énergétique et développement durable**

La Commission 4 souligne la **volonté du Conseil Régional de créer une véritable dynamique autour des 3 priorités du SRCAE** adopté en fin d'année 2012, à savoir « consommer moins », « produire mieux » et « s'adapter au changement climatique ».

Cela se traduit concrètement dans les domaines de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation à travers le Contrat Climat Energie (qui consiste à offrir un parcours coordonné aux Lorrains souhaitant rénover leur habitat) et l'appel à projets OCRE sur lequel le CESEL s'est prononcé en décembre dernier.

Rappelons que l'enjeu est de taille en Lorraine avec 208 000 logements énergivores (cat. E, F, G), soit un logement sur 5, plaçant la Lorraine bien loin de la moyenne nationale. Un enjeu de rénovation dont le coût est estimé à plusieurs milliards d'euros que l'Etat et les collectivités territoriales ne pourront à eux seuls assumer, en sachant par ailleurs que les capacités d'investissement des ménages se réduisent de plus en plus.

Les membres de la Commission se félicitent, dans ce cadre, du recours au tiers financement (secteur bancaire, Europe) conformément au souhait exprimé par notre Assemblée lors de l'examen du SRCAE, et qui se traduit par la présentation d'un rapport en séance plénière sur la mise en place d'un Eco-Prêt territorial destiné au financement d'investissements d'efficacité énergétique chez les particuliers et dans les entreprises, même si la Commission s'est étonnée de ne pas voir le parc social encore intégré à cette démarche. Elle se satisfait en revanche du projet du Conseil Régional de créer un fonds territorial de garanties afin de garantir les travaux de rénovation au sein des copropriétés.

D'une manière générale sur la politique régionale de rénovation, la Commission suggère au Conseil Régional de Lorraine d'accompagner le gain de performance graduel plutôt que de viser exclusivement le label Bâtiment Basse Consommation (BBC). Même si la Commission a bien conscience qu'un haut niveau d'exigence est de nature à ne pas remettre en cause à l'avenir les travaux de rénovation déjà engagés.

Enfin, la Commission regrette que le document transmis ne détaille pas le montant total des crédits affectés aux seuls projets de rénovation énergétiques des bâtiments des Lorrains, ne permettant pas d'apprécier l'effort consenti par le Conseil Régional en la matière, aux côtés des autres acteurs et financeurs.

- **Dynamique des territoires**

La Commission souligne la volonté du Conseil Régional de poursuivre le développement de l'ensemble des territoires en prenant appui notamment sur les armatures urbaines que constituent le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain et l'Euro district Saar-Moselle.

Mais la Commission tient à rappeler que l'enjeu de la métropolisation ne doit pas évacuer la question des solidarités territoriales nécessaires à tout projet régional cohérent et fédérateur, permettant à chaque territoire de trouver sa place qui lui revient dans le développement régional.

Dans ce cadre, la Commission regrette que la politique d'appui aux territoires, outil de maintien de la cohésion régionale, ne soit pas plus développée et visible dans le document, alors même qu'elle constitue un marqueur fort de la majorité régionale depuis 2010.

Cette absence de développement rend peu lisible cette politique comme cela avait déjà été relevé par les membres de la Commission lors de l'examen des orientations budgétaires, notamment depuis l'apparition d'un nouvel outil, le Contrat Unique.

S'agissant des politiques sectorielles, lesquelles sont désormais intégrées au volet territorial :

- ✓ **Santé** : la commission « cohésion sociale et développement local » souligne l'effort du Conseil Régional et son engagement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour lutter contre les déserts médicaux, notamment à travers le développement des Maisons de Santé Pluri professionnelles. Cet engagement du Conseil Régional a incontestablement contribué à faire de la Lorraine une région exemplaire en la matière avec un maillage cohérent du territoire régional.

La Commission invite désormais le Conseil Régional et l'ARS à changer d'échelle et à accompagner des projets au sein des Zones Urbaines Sensibles dont les habitants sont également confrontés à des problèmes d'accès à la santé.

En revanche, **les membres de la Commission regrettent le manque d'ambition sur la partie prévention**. La Commission estime que la politique de prévention en région n'est pas suffisamment ciblée et a exprimé de fortes réserves sur les actions menées sans aucune continuité en matière de prévention.

La Commission invite le Conseil Régional et l'ARS à définir des priorités en matière de prévention et à y consacrer des moyens sur la durée (par exemple en matière de sexualité, face à l'explosion des interruptions volontaires de grossesse chez les jeunes filles) ;

- ✓ **Jeunesse** : la Commission se félicite de voir le Conseil Régional de Lorraine poursuivre le « travail de réflexion partagée » engagé depuis 2010, et faire preuve d'innovation en la matière. **Les membres de la Commission notent avec satisfaction l'intégration d'un volet jeunesse dans les CADT.**

Toutefois, **la Commission estime que ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux et de l'impasse dans laquelle se trouve une partie de la jeunesse dans notre région**, même si elle a bien conscience que le Conseil Régional ne peut assumer à lui seul une politique par essence multidimensionnelle.

Dans ce cadre budgétaire restreint, la Commission souhaite que la politique jeunesse du Conseil Régional soit la plus lisible et ciblée possible autour de quelques priorités fortes.

La Commission prend acte également de la proposition d'un travail en commun avec le Conseil Régional et y répondra favorablement.

- ✓ **Vie associative : les membres de la Commission sont satisfaits du lancement d'un nouvel appel à projets CREALOR portant sur 30 postes venant se rajouter aux 40 postes déjà existants.**

Comme lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les membres de la Commission ont tenu à souligner l'engagement du Conseil Régional de Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre des premiers « emplois d'avenir », même si des interrogations demeurent toujours sur les conditions d'encadrement et de tutorat, notamment au sein des structures du secteur associatif.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la 5^{ème} Commission

ESPACES A ENJEUX

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : Budget Primitif 2013

RAPPORTEUR : Karl TOMBRE

La Commission « Espaces à enjeux », réunie le 5 février 2013, a pris connaissance des documents transmis par M. le Président du Conseil régional et présentés par :

- Daniel BEGUIN, Vice-Président aux actions régionales relevant de l'Ecologie, de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de la Biodiversité et de l'Energie ;

Et accompagné de :

- Philippe LECOMTE, directeur du Pôle d'Appui aux Territoires
- Angélique BOUISSET, Directeur de Pôle Aménagements et Infrastructures
- Valérie LAHOUEL, Directrice du Pôle des Relations Extérieures

La Commission prend note de la présentation du budget primitif en parcours, qui permet certes une meilleure fongibilité mais qui pêche un peu en lisibilité et par une plus grande difficulté à afficher les priorités.

Par ailleurs, la Commission note la baisse relative du budget alloué à certains parcours (-25,5% sur la fonction de l'aménagement du territoire ou de -19,6% des autorisations de programme allouées à l'espace rural et aux autres espaces de développement.). Il sera cependant nécessaire d'attendre le budget supplémentaire pour acter réellement cette diminution.

Répartition prévisionnelle des AP/AE et CPI/CPF

	AP	AE	CPI	CPF
Appui aux territoires infra-régionaux	28 860 000 €	2 428 000 €	20 760 000 €	1 929 500 €
Après-Mines et Conversion	12 350 000 €	93 000 €	8 304 000 €	75 000 €
Aménagement des Infrastructures	14 685 000 €	1 701 000 €	14 527 000 €	1 702 500 €
Technologies de l'Information et de la Communication	2 517 000 €	15 000 €	811 000 €	41 500 €
Culture	4 779 000 €	17 476 000 €	2 299 000 €	17 421 000 €
SCe Rég. De l'Inventaire et du Patrimoine		219 000 €	21 000 €	187 500 €
Sport	250 000 €	6 033 000 €	308 000 €	6 415 000 €
Vie Associative	210 000 €	9 470 000 €	186 000 €	11 536 000 €
Santé	1 320 000 €	748 000 €	820 000 €	543 000 €
Relations Extérieures		1 331 000 €		
Jeunesse		837 000 €		502 000 €
Coopération décentralisée			6 500 €	491 000 €
Actions Transfrontalières				863 000 €
Ingénierie Européenne				306 000 €
Fonds Européens	5 106 000 €		5 013 000 €	

Espace Cœur Metz Nancy Lorraine

La Commission réitère son inquiétude quant au développement du concept du Cœur Metz Nancy Lorraine. L'étendue de cette zone incluant la base de loisirs du lac de la Madine, le site de Chambley Planet'Air et la ZAC de Bouxières-Lesménils fait qu'elle recouvre plusieurs situations différentes et nuit à la cohérence du concept.

En l'absence d'interconnexion entre les infrastructures de transport, il est difficile de parler d'« accessibilité exceptionnelle » de la zone. La création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Bouxières-Lesménils va aboutir à des déplacements supplémentaires qui en l'état des choses se feraient par voiture personnelle à partir d'un A31 saturé, ce qui se marie plus difficilement avec la priorité affichée de la transition énergétique affichée par le Budget Primitif 2013.

Enfin du point de vue du développement durable, il est nécessaire d'axer les zones d'activités sur les friches plutôt que sur des espaces agricoles ou naturels.

La Commission prend bien note de la nécessité de rechercher des solutions de transports en commun pour accéder à la base de Chambley Planet'Air.

Par ailleurs, la base de loisir du lac de Madine se fait comme son nom l'indique sur des activités de loisirs. Son développement se fait grâce à un syndicat mixte, aux réunions duquel le CESE Lorraine ne semble plus invité.

Aménagement numérique

Bien que ce domaine relève des thématiques de la Commission Espaces à enjeux, celle-ci n'a pu l'aborder lors de sa réunion. De même, à l'image d'autres politiques régionales mises en place ailleurs en France pour apporter le très haut débit, la Commission rappelle le risque de fracture territoriale qui va se faire plus aiguë dans les années à venir, avec des zones denses pourvues en fibre optique ou sur le point de l'être, soit accédant à des débits de 100Mb/s et des zones rurales peu denses ou difficiles d'accès avec 2 ou 3 Mb/s. La différence d'usages permise par ces débits aboutira à *terme à un fossé durable*.

La Commission Espaces à enjeux soutient par ailleurs la démarche de visio-guichets en milieu rural, à l'image de ce qui se fait à Stenay (55) et souhaiterait un développement dans d'autres territoires de la région, comme cela a été entrepris par d'autres conseils régionaux comme l'Auvergne et Midi-Pyrénées.

Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval

Le développement du territoire d'Alzette-Belval est soumis au rythme législatif, à des impératifs écologiques et fait face au déséquilibre créé par les investissements massifs effectués par le Luxembourg.

L'attention citoyenne portée au projet de liaison routière A30-Belval a permis aux maîtres d'ouvrages de considérablement améliorer leurs tracés ainsi que les mesures de compensation associées. La Commission appelle à être vigilant sur les compensations mises en place dans les aménagements routiers par les maîtres d'œuvres que sont les conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

La Commission appuie la demande faite par le Conseil régional à l'Etat de classer la friche de Micheville en tant que zone Natura 2000, qui pourra ainsi assumer sa connectivité avec les autres zones Natura 2000 luxembourgeoises voisines et permettre une meilleure gestion du patrimoine naturel du territoire.

Projet TerraLorraine

Ce projet soulève plusieurs interrogations et pourrait par son ampleur avoir d'énormes répercussions sur le tissu des entreprises lorraines et sur les infrastructures du nord lorrain. La création annoncée de 3 000 emplois pourrait avoir un impact sur les équipements du nord mosellan (logements, structures de formation, transports,...) alors même que vont débuter des travaux liés à la visite décennale de la centrale nucléaire de Cattenom, ce qui va engendrer un afflux supplémentaire de main d'œuvre. La Commission prend donc bonne note de l'attention portée par le Conseil Régional au projet TerraLorraine. La Région Lorraine n'y participe en effet pas directement mais celui-ci ne peut être ignoré.

Parcs Naturels Régionaux

La Lorraine compte déjà trois parcs naturels régionaux (PNR) : de Lorraine, des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord. Ces instruments peuvent constituer une réelle valeur ajoutée dans le développement local de leurs territoires.

La labellisation d'un PNR engage des crédits de fonctionnement réguliers de la part de l'institution régionale et celle-ci a engagé des études de faisabilité. Sans remettre en cause ces projets et leur qualité, la Commission Espaces à enjeux pourrait réfléchir aux pistes de développement que pourrait emprunter ces nouveaux parcs.

Coopération transfrontalière

La Commission prend bonne note de la préparation de la nouvelle programmation des fonds européens, qui prend une place importante en matière de coopération transfrontalière.

Le Président,

Raymond FRENOT

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Séance plénière du
8 février 2013

Avis de synthèse du CESE Lorraine

Séance plénière du 8 février 2013

OBJET : **Rapport sur la situation en matière de développement durable**

RAPPORTEUR : **Guy BERGÉ**

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, instaure l'obligation à toutes les collectivités territoriales de présenter à l'organe délibérant préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu de ce rapport :

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'Art. 100-1 du code de l'environnement :

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Pour rappel, les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'Art. 100-1 du code de l'environnement sont :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;*
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Dans la dynamique suscitée par l'analyse du SRCAE, le CESEL a opté pour une **approche transversale du traitement des enjeux du développement durable (DD)** en complétant le diptyque « économique et social » par un volet environnemental intégré dans chacune des commissions de travail et dans les outils d'expertises et de proposition (TBM tableau de bord mensuel, Sitéco, section prospective).

Ce choix repose sur un engagement fort de l'Institution de se saisir des problématiques environnementales en sortant des logiques de cloisonnement pour au contraire croiser les réflexions et pistes d'intervention publique. Il considère néanmoins que la transversalité ne peut s'opérer qu'en deux temps : un premier temps d'analyse-diagnostic qui implique une entrée thématique (indicateurs, critères etc.) et un second temps d'articulation et de mise en cohérence des enjeux et propositions.

C'est cette méthode qui a prévalu à la rédaction de cet avis de synthèse, après que les différentes Commissions du CESEL Lorraine ont pris connaissance des éléments du document soumis par le Conseil Régional de Lorraine, chacune dans son champ de compétences respectif. C'est cette méthode qui avait également été retenue dans le cadre de la préparation des avis portant sur le SRCAE (Séance Plénière du 19 octobre 2012) et le Plan Climat de l'Institution (Séance Plénière du 14 décembre 2012).

D'un point de vue global, le CESEL a bien relevé que l'ensemble des actions présentées dans le rapport concourent pour partie aux finalités du développement durable et notamment à travers :

- **l'accompagnement de la mutation vers une économie plus « verte » et moins consommatrice en carbone** à travers le soutien au développement et à l'innovation dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, du bâtiment, des écotecnologies, des éco-matériaux, du recyclage, et plus largement dans toutes les entreprises et organisations qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- **le développement du transport ferroviaire régional dans une logique d'intermodalité** avec l'ensemble de la chaîne de déplacement et intégrant la dimension transfrontalière ;
- **les dispositifs d'aide à la jeunesse, à l'insertion sociale et professionnelle** par l'accompagnement des démarches développement durable et Agenda 21 dans les lycées et CFA, la systématisation des clauses d'insertion dans les marchés publics
- **les démarches et dispositifs de lutte contre le réchauffement climatique, des mesures en faveur de la préservation de l'environnement**, de la biodiversité, des ressources naturelles ;

Le CESEL se félicite que certains volets, absents du premier rapport annuel sur le développement durable (santé, cohésion sociale, solidarité et l'épanouissement des êtres humains) figurent désormais dans le rapport.

Le CESEL regrette cependant que la question essentielle de la **gouvernance** ne soit pas traitée dans le présent rapport.

Le CESEL propose que les deux assemblées régionales mutualisent au plus vite leurs travaux sur **la définition d'indicateurs territoriaux de développement durable** dont la vocation est d'offrir aux décideurs des outils de mesure et d'orientation de leurs politiques publiques.

Pour les questions relatives au fond du présent rapport, le CESE de Lorraine renvoie aux avis qu'il a émis sur le Budget Primitif 2012, le Schéma Régional Climat-Air-Energie et le Schéma Régional Eolien et enfin sur le Plan Climat de l'Institution.

Le Président

Roger CAYZELLE